

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombres de votants	11

L'an deux mille seize, le jeudi 28 janvier à 20H, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Éric TALLIA, Sylvain ICHARD.

Absents ayant donnés procuration : Marie Paule FAUGERAS à Alexandre ALBRIEUX - Philippe EXCOFFIER à Bernard EXCOFFIER

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

A - Acquisition de biens sans maître

La commune est régulièrement confrontée à des difficultés pour acquérir des parcelles dont le propriétaire est décédé depuis plus de trente ans, sans héritier ou dont les héritiers n'ont pas accepté la succession pendant la période ; il s'agit des biens sans maître.

De même, certains biens sont présumés sans maître, notamment lorsque la taxe foncière n'a pas été payée depuis plus de trois ans.

Il importe procéder à un recensement de ces biens en sollicitant les services de l'Etat afin de connaître les immeubles concernés par cette situation.

Approuvé à l'unanimité.

B - Aliénation d'une partie du chemin rural à ANCHICAL

La partie terminale de la branche Sud du chemin rural au lieudit ANCHICAL coupe la propriété de la SCI Familiale d'Anchical.

La Commune a été sollicitée par M. BAUD, représentant la SCI pour acquérir la partie finale de ce chemin soit sur un linéaire de 16ml environ pour l'intégrer à leur propriété en prévision de l'aménagement et de la restauration de leurs anciens chalets d'alpage.

Compte tenu de la topographie du site (versant à plus de 35%), il n'y aurait pas intérêt à prolonger le chemin rural pour desservir les parcelles en amont de la propriété de la SCI Familiale d'Anchical.

Leurs accès doit se faire à niveau depuis le début du chemin rural, plus à l'est. Il n'y a pas de réseaux publics sous la partie terminale du chemin rural.

Compte tenu de la désaffectation de cette partie du chemin rural, Monsieur le Maire propose d'aliéner son emprise sur sa partie terminale soit sur 16ml environ. Après la procédure d'aliénation, l'emprise aliénée du chemin pourra être vendue à la SCI Familiale d'Anchical propriétaire de part et d'autre.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour aliénation du chemin rural.

Cette opération est suspendue à l'octroi définitif du permis de construire.

Approuvé à l'unanimité.

C – Echange Gilles VERNET et Véronique BARALLON- Commune

Monsieur Gilles VERNET et Madame Véronique BARALLON cèdent à la Commune la parcelle cadastrée C 2950 et la Commune leur cède une partie de la parcelle cadastrée C 43.

Ces parcelles sont situées au lieu-dit 'Au Vignier'.

Cet échange sera réalisé sans soulte.

Les frais d'acte notarié et le document d'arpentage seront pris en charge par Monsieur Gilles VERNET et Madame Véronique BARALLON.

Approuvé à l'unanimité.

II – CONVENTION

A - Convention avec Alliance Réseaux

Cette convention a pour objet la mise en place d'une liaison très haut débit par fibre optique sur la commune de Valmeinier. Elle est signée pour une durée de 3 ans.

Le coût mensuel est de 300 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

III – CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE

Suite à la constitution d'un dossier de demande de classement, la Commune de Valmeinier a reçu le 5 janvier 2016 l'arrêté préfectoral classant l'office de tourisme en catégorie III.

Dans la continuité de cette démarche, il convient maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin de solliciter la dénomination de 'commune touristique'.

Approuvé à l'unanimité.

IV - SOREA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les diversifications de maîtrise de la demande d'électricité menées par la SOREA, notamment le projet Leds organisé au sein de la société IDWATT.

Dans le cadre du développement stratégique de la société IDWATT, une opération d'augmentation du capital est envisagée et doit être validée par les collectivités actionnaires ayant un poste d'administrateur (dont Valmeinier) ainsi que l'Assemblée spéciale.

Approuvé à l'unanimité.

V – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

A – Conseil Administration de la SEMVAL : présenté par Alexandre ALBRIEUX

Le démarrage de cette saison d'hiver est plutôt difficile, au regard du manque de neige notamment pendant les vacances scolaires de Noël. De ce fait, au 20 janvier 2016, on peut noter une baisse significative du chiffre d'affaire à rattacher à une baisse des passages aux remontées mécaniques. En revanche, le nombre de secours sur piste est en nette progression (+ 14 %).

B – STEP : présenté par Bernard EXCOFFIER

Il apparaît une grande stabilité par rapport à l'année dernière, avec des chiffres quasi identiques. La station traite actuellement en moyenne 54 % de sa capacité maximale. Valmeinier représente 19% des effluents.

C – Communauté de Commune Maurienne Galibier : présenté par Alexandre ALBRIEUX

Schéma départemental de coopération intercommunale.

Scierie des œillettes : les négociations pour le prêt toxique souscrit auprès de DEXIA ont abouties.

Lancement d'une étude pour la réalisation d'une maison des jeunes à Saint Michel de Maurienne.

D – ALCOTRA : présenté par Philippe BAUDIN

Projet Européen avec l'Italie sur le vélo avec l'installation d'une signalétique et de stations « vélib ». Ce projet serait subventionné à 85 % par l'Europe. Le coût total est de 2.5 M €. Les dossiers sont à déposer avant le 16 février 2016.

VI – QUESTIONS DIVERSES

A – Vœux de soutien sur la situation du centre ONERA MODANE – AVRIEUX

Une partie du centre de l'ONERA connaît des tassements de sol comme beaucoup d'autres endroits dans la vallée de la Maurienne mais le bâtiment d'exploitation subit des tassements différentiels qui posent des problèmes de fonctionnement de la soufflerie, entraînant des reports d'efforts importants dans la structure en béton armé, pouvant rendre à terme la soufflerie la plus puissante du monde inutilisable.

La complexité de l'ouvrage, des installations scientifiques et l'énergie nécessaire au fonctionnement étant apportée par une conduite forcée venant du barrage de Plan d'Aval, il n'est pas envisageable de déplacer les installations. Il est donc urgent de conforter les sols sous une partie de ce bâtiment construit en 1984.

Le projet consiste à combler un sous-sol décomprimé sur une hauteur de 60 cm, sur une zone de 1500 m² sous le bâtiment.

Le montant du renforcement du sous-sol est estimé à 20 millions d'euros pour lancer des travaux dès le printemps 2016 et ainsi assurer la pérennité de cette installation.

Cette réparation entraîne une charge importante qui ne peut être assurée dans le cadre de la subvention ONERA. En effet, l'ONERA subit depuis plusieurs années une baisse de ressources et le déficit est estimé à 3.7 millions d'euros pour 2015. La subvention du Ministère de la Défense est passée de 123.9 millions d'euros en 2010 à 105 en 2015 et 96.4 en 2014.

En conséquence, les élus de la commune de Valmeinier :

- **Confirment** la force d'innovation, d'expertise, de prospective que représente le centre ONERA de Modane-Avrieux et sont fiers du rayonnement de l'établissement sur la Maurienne, en France et à l'étranger, notamment aux Etats Unis.
- **Affirment** que les recherches menées à l'ONERA répondent aux grands enjeux sociétaux que sont la protection de l'environnement, la compétitivité industrielle et la sécurité.
- **Déclarent** leur volonté de maintenir la soufflerie S1MA sur le site, celle-ci étant reconnue d'importance vitale par tous les acteurs et industriels du secteur aérospatial et permettent à la France de posséder une longueur d'avance sur les moyens de conception des avions.
- **Demandent** au Ministère de la Défense de dégager les crédits nécessaires afin de pérenniser l'activité de ce centre et sollicitent les députés et sénateurs savoyards pour soutenir le dossier dans les deux chambres.

Approuvé à l'unanimité.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

A – SIRTOMM : présenté par Philippe BAUDIN

Une tournée de reconnaissance avec le nouveau véhicule de collecte des containers semi-enterrés a été organisée dans les différents hameaux. Cette opération avait pour objectif d'étudier la faisabilité d'installation de tels équipements. En effet, en 2017, les bacs roulants ne seront plus ramassés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.